



**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE POUR LA DESTRUCTION DE GRANDS CORMORANS
Campagne 2021/2022**

*Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont obligatoires.
Un formulaire incomplet ou mal rempli ne pourra en aucun cas avoir une suite favorable.*

Dénomination et adresse du demandeur :

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Période de destruction demandée : 15 septembre – 28 février 1^{er} mars – 31 mars (*uniquement pour les piscicultures*)

Noms et prénoms des tireurs titulaires d'un permis de chasser valide et d'une assurance valable (compléter sur feuille libre si nécessaire) :

Identification de la pisciculture ou du plan d'eau à vocation piscicole concerné(e) :

Commune de situation	
Nom du plan d'eau (lieu-dit)	
Section (s) et numéro(s) parcelle(s) cadastrale(s) <i>(Ex : A165, EO46...)</i>	
Liste et superficie(s) de chaque plan d'eau	
Coordonnées du propriétaire <i>(si différentes de celles du demandeur -Mandat écrit du délégataire à fournir)</i>	

Présence de grilles en amont et en aval du plan d'eau : oui non

Numéro d'enregistrement du plan d'eau par l'administration :

Plan d'eau en cours de régularisation ou de renouvellement (*justificatif à fournir*) : oui non

Mesures alternatives à la dérogation mises en œuvre :

Canon à gaz Filets Installation de caches artificielles

Autres (*à préciser*) :

Résultats observés :

Estimation des dégâts occasionnés par les cormorans :

Estimation de la population de cormorans fréquentant le ou les plan(s) d'eau :

Pour les pisciculteurs professionnels, obligation de fournir un justificatif probant détaillé.

Pour l'activité de pisciculture (non professionnelle) fournir un justificatif probant du surcoût occasionné et/ou une estimation des dégâts.

Montant de dégâts dus aux cormorans sur la base des documents fournis :

Fait à, le.....

Signature :

À renvoyer à :